

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Il y a à Eurignac cinq chapelles : 1° la chapelle de Coat-queau
2° celle de Poriden 3° celle de Quefforche 4° celle de Pont-ar-gras
5° celle de Prémézel

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ? 1° Notre Dame de Coat-queau
2^e 3^e les deux dédiées à Saint-Corentin 4° Saint-Nicolas
5° Saint-Hervin

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Les cinq chapelles ci-dessus nommées sont toutes à la fabrique et se suffisent à peine : il n'y a eu aucune ordonnance ni aucun décret.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

0

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

0

6° Quelle est la date de l'Indult ?

0

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

0

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

0

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui : quatre sont nouvelles.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.